



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Maroc

Question écrite n° 67642

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le dossier de l'immigration clandestine transitant par le Royaume du Maroc. En effet, il apparaîtrait que tant les côtes sud de l'Espagne que les îles Canaries verraient affluer de plus en plus d'immigrants venus du continent africain, via le Maroc. Depuis le début de l'année 2001, près de 8 500 personnes auraient été arrêtées par les autorités espagnoles, soit deux fois plus que l'année passée au cours de la même période. Cet afflux de sans-papiers suscite des tensions dans la zone, et l'Espagne vient de déclarer, par son chef de la diplomatie, Monsieur Josep Piqué, que les autorités de Rabat n'en faisaient pas assez en matière de lutte contre l'immigration clandestine. Il lui demande quel est son sentiment à ce sujet.

Texte de la réponse

La question de l'immigration clandestine est une question sensible qui est à l'origine de la crispation des relations entre l'Espagne et le Maroc durant l'été 2001. Le Maroc est devenu depuis une dizaine d'années l'une des portes d'accès à l'espace Schengen pour l'immigration irrégulière et constitue un pays à la fois source d'immigration et de transit pour des migrants africains et asiatiques. Cette situation a des conséquences dramatiques. Les candidats à l'émigration illégale risquent en effet leur vie pour atteindre l'autre rive du détroit de Gibraltar, séparé de 14 kilomètres seulement de la rive sud. Elle prend, de surcroît, une ampleur croissante avec plus de 8 500 clandestins arrêtés à leur arrivée sur le sol espagnol depuis le début de cette année. L'Union européenne, en coordination étroite avec le Maroc, bénéficient désormais d'un plan d'action dont la mise en oeuvre a fait l'objet d'un suivi permanent. Le plan concernant le Maroc apparaît comme étant celui qui a atteint le stade le plus avancé. Dans le cadre de ce plan, la France défend deux projets : un premier projet présenté par le service de la coopération technique internationale de police (SCTIP) ayant pour but d'apporter au ministère de l'intérieur marocain un concours financier et technique pour faciliter la lutte contre des migrations clandestines et un second projet proposé par la mission interministérielle au codéveloppement et aux migrations internationales (MICOMI) qui a pour objectif de soutenir le développement du tourisme rural et des PME au Maroc en lien avec les résidents marocains à l'étranger. La France est en effet consciente que la lutte contre l'immigration clandestine ne peut reposer uniquement sur des mesures sécuritaires. Enfin, la France a accueilli de manière positive les dernières propositions de coopération du Maroc faites à l'Union européenne pour meilleur contrôle du détroit. Elles sont actuellement à l'étude.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67642

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 octobre 2001, page 5998

Réponse publiée le : 10 décembre 2001, page 7050